



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteurs concours et formation préparation concours

**RAPPORT DE JURY
EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU
GRADE DE TECHNICIEN D'ART
DE CLASSE EXCEPTIONNELLE**

SESSION 2021

Table des matières

<u>I.LES REGLES DES ÉPREUVES D'ADMISSION</u>	<u>3</u>
<u>A.LE RAPPEL DES ÉPREUVES</u>	<u>3</u>
<u>B.LE JURY.....</u>	<u>4</u>
<u>1)LA COMPOSITION DU JURY.....</u>	<u>4</u>
<u>2)LA FORMATION ET LA REUNION DE CADRAGE</u>	<u>4</u>
<u>II.LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL</u>	<u>5</u>
<u>A.LE CALENDRIER</u>	<u>5</u>
<u>B.L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSION.....</u>	<u>5</u>
<u>C.L'ENTRETIEN SUR DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP)</u>	<u>5</u>
<u>1)LE DOSSIER DE RAEP : CONSTATS ET RECOMMANDATIONS.....</u>	<u>5</u>
<u>2)LA PRESENTATION DU PARCOURS PROFESSIONNEL</u>	<u>5</u>
<u>3)L'ENTRETIEN-DISCUSSION.....</u>	<u>5</u>
<u>4)LES REMARQUES GENERALES SUR L'ORAL</u>	<u>5</u>
<u>III.LES STATISTIQUES</u>	<u>6</u>

I. LES REGLES DES ÉPREUVES D'ADMISSION

A. LE RAPPEL DES ÉPREUVES

Selon l'article 7 de l'arrêté du 2 septembre 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien d'art de classe supérieure et au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication :

« l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle comporte deux épreuves d'admission. Les épreuves d'admission sont les suivantes :

1° une composition écrite notée à partir d'une question d'ordre général relative aux métiers d'art (durée : 2 heures ; coefficient 2) ;

2° un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences du candidat, en particulier ses capacités à assurer la transmission de ses connaissances relatives à son métier et à sa spécialité, ainsi que sa motivation, et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle (durée : 30 minutes ; coefficient 1).

Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. (Durée de l'exposé du candidat : 5 à 10 minutes de présentation maximum).

Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions et l'organisation du ministère de la culture et de la communication ainsi que sur les droits et obligations des fonctionnaires.

En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle, dont les rubriques sont listées en annexe du présent arrêté, qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel.

(...).

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation ».

B. LE JURY

1) La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

Président de ce jury :

Monsieur Édouard JACQUOT, conservateur en chef du patrimoine, DRAC Île de France.

Membres de ce jury :

- Madame Caroline ANDRAULT, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « bois », Mobilier national.
- Monsieur Armel BARREDA, technicien d'art, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers de la présentation des collections, spécialité « marbrier », Musée du Louvre.
- Madame Céline BLONDEL, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « présentation des collections », Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles.
- Monsieur Philippe CRÉDEVILLE, chef de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « céramique », Cité de la Céramique – site de Sèvres.
- Madame Isabelle DA LAGE, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « textile », responsable mission formation, Mobilier national.
- Monsieur Joseph LENOIR, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers des végétaux, spécialité « végétaux », jardinier en chef, Archives nationales.
- Madame Anne-Claire NAULT, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « papier », adjointe au chef d'atelier restauration reliure-dorure, Bibliothèque nationale de France.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de cet examen professionnel : le planning du recrutement, les épreuves d'admission, le nombre de postes, l'élaboration des grilles pour les épreuves prévues par les textes...

Puis, le jury s'est réuni une journée en amont des entretiens afin d'étudier ensemble les dossiers RAEP des candidats.

II. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

A. LE CALENDRIER

Dates des inscriptions	Du 15 septembre au 20 octobre 2020
Date de l'épreuve écrite d'admission	24 juin 2021
Date des corrections	29 juin 2021
Date de limite de retour du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)	6 janvier 2021
Dates des épreuves orales	30 juin et 1 ^{er} juillet 2021
Date de la réunion d'admission	1 ^{er} juillet 2021

B. L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSION

Pour la session 2021 le sujet de l'épreuve écrite d'admission était le suivant :

« La ministre de la Culture lance une enquête sur la prévention des risques professionnels dans la filière Métiers d'art.

Dans l'exercice de votre métier, vous avez rencontré ou remarqué des situations pouvant affecter la santé et/ou la sécurité des agents. En vous appuyant sur deux ou trois cas concrets, vous exposerez des problématiques vécues au travail et proposerez des solutions et recommandations afin de les résoudre. Vous partirez des cadres connus mais pourrez aussi être force de proposition. »

Le sujet était assez large pour permettre à chaque candidat de s'exprimer.

Comme précisé dans l'intitulé, le jury attendait au moins deux cas pertinents, encourus ou vécus, de risques physiques et/ou psychologiques. Il pouvait s'agir de risques accidentogènes ou de situations, postures ou gestes répétés, structurellement liés aux métiers d'art. En revanche la crise sanitaire conjoncturelle liée à la CoVid-19 était hors sujet (surtout quand seule mentionnée). Pour chaque cas, il fallait présenter le risque, son contexte, sa prévention et/ou sa résolution.

Le jury attendait également une connaissance des obligations respectives de la hiérarchie (établissement / service / agent) et des différentes instances (médecine de prévention, CHSCT), une connaissance de ces instances, cadres et dispositifs de prévention, si possible en les décrivant et en les nommant (DUERP, EPI), des risques les plus courants (TMS, RPS) et surtout les principaux modes de résolution : dialogue social, ergonomie, en insistant sur la formation.

Sur le fond, la majorité des candidats ont bien saisi le sujet et ont puisé dans leur expérience et leur vécu pour exposer les cas demandés. Cependant beaucoup manquaient de notions pour en développer tous les attendus. On constate notamment un manque de connaissance précise des cadres, protocoles et dispositifs liés au thème de la santé et de la sécurité au travail. Leur copie était donc très descriptive sur les risques mais imprécise sur leur prévention effective.

Le jury aurait de même souhaité une vision d'ensemble de l'environnement professionnel et pas seulement de l'atelier ou de la spécialité. La conscience de la transversalité des métiers ou de la co-activité dans les métiers d'art est importante.

Sur la forme, le jury constate une réelle disparité entre le niveau des écrits et celui des oraux. Pour environ 20 % des candidats, la structuration de la composition est à travailler. Dans certaines copies il manquait l'introduction et/ou la conclusion, et dans d'autres un plan clair et suivi. Comme dans toute épreuve écrite, une attention à l'orthographe et à la syntaxe est la bienvenue, ainsi qu'une application dans la calligraphie, qui peut être difficile à déchiffrer pour le jury.

Le jury rappelle aux futurs candidats le bénéfice que peuvent leur apporter les formations « préparation aux examens » que propose le ministère.

C. L'ENTRETIEN SUR DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP)

Pour l'épreuve orale sur dossier de RAEP, le passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet.

La durée de l'épreuve est de 30 minutes. Comme le prévoit le texte, chaque candidat devait présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Dans tous les cas, le jury interrompait les candidats au bout de 10 minutes afin de respecter le texte. Le jury enchaînait ensuite avec l'entretien.

1) Le dossier de RAEP : constats et recommandations

Le jury a apprécié le temps et le soin apportés par les candidats à la constitution de leur dossier de RAEP, la précision des informations apportées et la qualité des documents remis. L'ensemble des dossiers étaient riches, intéressants, clairs, bien construits. Ils permettaient parfaitement d'appréhender le parcours professionnel des candidats, et de bien préparer les échanges suivant la présentation, permettant aux candidats de compléter cette dernière si besoin.

En revanche la dernière partie des dossiers de RAEP était inégale, ne donnant quelquefois qu'une idée imparfaite du projet professionnel. Cette partie mériterait d'être plus développée, afin de faire comprendre au jury pourquoi le candidat se présente et comment il se positionne en terme de transmission de savoir-faire et d'apprentissage, ce qui est un point essentiel de l'arrêté fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels de ce type.

Enfin le jury attire l'attention des futurs candidats sur la nomenclature qu'ils utilisent pour décrire leurs postes et leurs fonctions, notamment les termes « corps », « grade », « intitulé du poste », etc. qui ont des significations différentes.

2) La présentation du parcours professionnel

Le jury a apprécié la présentation du parcours professionnel qui souvent restituait parfaitement le dossier RAEP, mais parfois en un temps inégal : beaucoup ont occupé les 10 minutes imparties, aucun moins de 5, mais certains tenant de 5 à 10 minutes, ce qui est dommage au regard des parcours et projets très riches qu'ils avaient à présenter. On souhaite que les candidats aillent au bout de l'exercice à l'oral, se rappelant que le dossier lui-même n'est pas noté.

Le jury a constaté que la plupart des candidats s'étaient manifestement bien préparés à cette épreuve. Certains semblaient très à l'aise ou avaient anticipé le trac qui peut naturellement survenir lors d'un oral, réussissant au final à gérer leur stress : le jury tient à les en féliciter.

On ne peut regretter que d'autres n'aient pas du tout préparé la présentation, ce qui est préjudiciable puisque cet exercice fait partie de l'épreuve et qu'il ne représentait pas un effort insurmontable.

3) L'entretien-discussion

Dans tous les cas, l'entretien-discussion a permis d'approfondir les informations apportées par le dossier RAEP. La plupart des candidats ont bien su saisir les questions qui leur étaient posées et exposer leur riche carrière à travers des expériences singulières. D'autres n'ont pas su suffisamment développer et valoriser leurs compétences. Le jury devait relancer la conversation pour obtenir des informations et mesurer leur niveau, tout en constatant qu'il était toujours haut.

4) Les remarques générales sur l'oral

Généralement les candidats étaient motivés et préparés et ont fait un bon oral. Certains ont brillé par leur présentation. Le jury ne peut qu'encourager les autres à avoir confiance en eux et à s'appuyer sur leur riche expérience pour faire valoir leur parcours lors de tels oraux.

Des connaissances élargies sur la filière métiers d'art enrichissent indéniablement les échanges avec le jury. De même concernant les missions et l'organisation du ministère de la Culture, ainsi qu'à l'actualité ministérielle ou culturelle.

Le jury rappelle aux futurs candidats le bénéfice que peuvent leur apporter les formations « missions et organisation du ministère de la Culture. »

D. AUTRES REMARQUES GÉNÉRALES

Les membres du jury ont remarqué au cours de l'épreuve orale des candidats dont le parcours professionnel et les responsabilités actuelles semblent compatibles avec une prochaine promotion en classe exceptionnelle. Or lors du classement final, il s'est avéré que certains avaient eu une note faible à l'épreuve écrite. Par le jeu des coefficients (2 pour l'écrit, 1 pour l'oral) ils se sont retrouvés dépassés par des candidats ayant mieux réussi la première épreuve d'admission.

Tant que les coefficients de l'examen professionnel seront ce qu'ils sont, le jury ne peut que vivement recommander aux candidats des prochaines sessions de mieux se préparer au formalisme académique de ces épreuves en temps limité, qui demande un peu d'entraînement, à l'écrit, comme à l'oral pour la présentation, qui gagne être répétée. Cela peut faire la différence entre des candidats de niveau professionnel égal, or le niveau général était excellent cette année.

III. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : 5.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	9	8	8	0
Femmes	11	11	10	5
Total	20	19	18	5

Seuil d'admission : 15,66 sur 20.

Amplitude des notes : de 6,33 à 16,66 sur 20.

Les 5 lauréates sont issues des métiers et des spécialités suivantes :

- 1 lauréate des métiers du textile, spécialité « artiste licier »
- 2 lauréates des métiers du textile, spécialité « tapissier en garniture »
- 1 lauréate des métiers de la céramique, spécialité « céramique »
- 1 lauréate des métiers du papier, spécialité « restaurateur de papier ou de parchemins »

Monsieur Édouard JACQUOT



Président du jury